



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

44<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

# Comité de liaison

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 001

**PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY**

Le mercredi 2 février 2022

Présidente : L'honorable Judy A. Sgro





## Comité de liaison

Le mercredi 2 février 2022

• (1300)

[Français]

**Le greffier du Comité (M. Scott Lemoine):** Honorables membres du Comité, je constate qu'il y a quorum.

[Traduction]

Je dois informer les membres que le greffier du Comité ne peut recevoir que des motions pour l'élection à la présidence. Le greffier ne peut recevoir aucune autre motion, il ne peut entendre des rappels au Règlement ni participer au débat.

Nous pouvons donc procéder à l'élection à la présidence.

[Français]

Je suis prêt à recevoir des motions pour la présidence.

[Traduction]

Monsieur Schiefke, la parole est à vous.

**M. Peter Schiefke (Vaudreuil—Soulanges, Lib.):** Merci, monsieur le greffier.

J'aimerais proposer que Judy Sgro soit élue présidente du Comité.

**Le greffier:** Il est proposé par M. Schiefke que Mme Sgro soit élue présidente du Comité.

Y a-t-il d'autres motions?

Monsieur Blois, vous avez la parole.

**M. Kody Blois (Kings—Hants, Lib.):** Merci, monsieur le greffier. Il ne s'agit pas d'une motion en tant que telle.

Je crois comprendre que certains membres se trouvent dans la salle d'attente virtuelle. Si vous pouviez permettre à ces personnes d'accéder à la séance afin qu'elles puissent y participer, ce serait formidable.

**Le greffier:** Merci, monsieur Blois. Nous allons nous en occuper immédiatement.

Il est proposé par M. Schiefke que Mme Sgro soit élue présidente du Comité.

[Français]

Plaît-il au Comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

Je déclare la motion adoptée et Mme Sgro dûment élue présidente du Comité.

[Traduction]

**Le greffier:** Madame Sgro, je vous invite maintenant à prendre place au fauteuil.

**La présidente (L'hon. Judy A. Sgro (Humber River—Black Creek, Lib.):** Monsieur Schiefke, je vous remercie infiniment d'avoir proposé ma candidature, et je remercie les membres du Comité de l'avoir appuyée par un vote favorable. Je vous en suis grandement reconnaissante.

Nous allons maintenant procéder à l'élection à la vice-présidence.

Y a-t-il des nominations pour le poste de vice-président? Nous pourrions attendre jusqu'à la prochaine réunion du Comité de liaison, si cela s'avère nécessaire.

Monsieur Garneau, la parole est à vous.

**L'hon. Marc Garneau (Notre-Dame-de-Grâce—Westmount, Lib.):** Merci, madame la présidente.

Je propose que Pat Kelly soit élu vice-président.

• (1305)

**La présidente:** Merci beaucoup.

**Le greffier:** Il est proposé par M. Garneau que M. Kelly soit élu vice-président du Comité.

Y a-t-il d'autres motions?

Plaît-il au Comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

**Le greffier:** Je déclare la motion adoptée et M. Kelly dûment élu vice-président du Comité.

**La présidente:** M. le greffier veillera à ce que quelqu'un avertisse M. Kelly qu'il a été...

**Le greffier:** M. Kelly est avec nous en ligne.

**La présidente:** Oh, il est présent.

**M. Pat Kelly (Calgary Rocky Ridge, PCC):** Oui, je suis là.

Merci.

**La présidente:** Merci, monsieur Kelly. J'ai hâte de travailler avec vous.

La prochaine question que nous devons aborder est celle du Sous-comité des budgets de comité. Comme chacun le sait, ce sous-comité est le petit comité où nous traitons les demandes de liaison.

Un membre est-il prêt à proposer la motion requise pour créer un sous-comité des budgets de comité?

La motion est proposée par M. Sarai. Nous n'avons pas besoin d'un comotionnaire.

Simplement pour m'assurer que tous les membres comprennent ce que nous faisons, je précise que la motion que nous utilisons pour créer le Sous-comité des budgets de comité indique ce qui suit:

Que, conformément à l'article 107(6) du Règlement, un Sous-comité des budgets de comité soit créé aux fins d'approuver les demandes de budget des comités et que le Sous-comité soit composé du [de la] président[e] et du [de la] vice-président[e] du Comité, en plus de trois autres membres du gouvernement et un autre membre de l'opposition officielle, désignés par leurs whips respectifs.

Y a-t-il des questions ou des préoccupations?

(La motion est adoptée.)

**La présidente:** Maintenant, nous devons nous occuper des motions de régie interne.

Un membre est-il prêt à proposer la motion concernant les repas de travail?

**L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.):** Je suis prêt à proposer cette motion.

Madame la présidente, je vous félicite, vous et M. Kelly, de votre accession à vos augustes fonctions. Elle est due sans aucun doute aux appels automatisés.

La motion est la suivante:

Que le greffier du Comité, en consultation avec la présidence, soit autorisé à prendre les dispositions nécessaires pour organiser des repas de travail pour le Comité et ses sous-comités.

Je la propose.

**La présidente:** Merci beaucoup, monsieur McKay.

(La motion est adoptée.)

**L'hon. John McKay:** Je pense que M. Garneau s'oppose à la motion.

**The Chair:** Un membre est-il prêt à proposer la motion concernant les services d'un analyste?

**L'hon. John McKay:** Madame la présidente, je suis prêt à proposer aussi cette motion.

[Français]

Je propose:

Que le Comité retienne, au besoin et à la discrétion de la présidence, les services d'un ou de plusieurs analystes de la Bibliothèque du Parlement pour l'aider dans ses travaux.

[Traduction]

**La présidente:** Bravo, monsieur McKay.

Y a-t-il des questions ou des préoccupations?

(La motion est adoptée.)

**La présidente:** Ai-je maintenant le consentement des membres pour poursuivre la séance à huis clos, afin de discuter des travaux du Comité?

Pardon, monsieur Garneau. Vous ai-je coupé la parole?

**L'hon. Marc Garneau:** Je précise pour le compte rendu que M. McKay a fait remarquer qu'il pensait que j'étais contre les repas de travail. Je ne suis jamais contre les repas de travail; j'ai juste été un peu lent pour ce qui est de lever la main, et je m'en excuse.

**L'hon. John McKay:** Mon Dieu, un astronaute qui est lent. C'est une idée inquiétante.

**La présidente:** Et nous servons ici certains des meilleurs repas destinés aux membres du Comité.

**L'hon. John McKay:** Oui, bien sûr.

Madame la présidente, voulez-vous que je propose la troisième motion?

**La présidente:** Oui, s'il vous plaît.

**L'hon. John McKay:** D'accord. La motion est la suivante:

Que, conformément à l'article 107(6) du Règlement, un Sous-comité des budgets de comité soit créé aux fins d'approuver les demandes de budget des comités et que le Sous-comité soit composé du [de la] président[e] et du [de la] vice-président[e] du Comité, en plus de trois autres membres du gouvernement et un autre membre de l'opposition officielle, désignés par leurs whips respectifs.

... et que le comité de la défense obtienne tout ce qu'il demande. Merci beaucoup. Je propose la motion.

Il se peut que la dernière partie soit irrecevable.

**La présidente:** À titre d'information, je signale à M. McKay que nous avons déjà adopté la motion pour créer le Sous-comité des budgets de comité. Cette tâche est terminée.

Ai-je maintenant le consentement des membres pour poursuivre la séance à huis clos, afin de discuter des travaux du Comité?

Je crois que c'est le cas. Je ne vois personne s'élever contre cette idée.

Les membres qui étaient d'accord ont reçu un lien Zoom et un mot de passe pour se joindre à la partie à huis clos de la séance. Je vous invite maintenant à quitter la séance actuelle et à vous connecter à la séance à huis clos.

[La séance se poursuit à huis clos.]







Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>